

Vénissieux, le 29 décembre 2022

## INFORMATION SUR LE FINANCEMENT DE LA SOCIÉTÉ

**BOOSTHEAT (FR0011814938 / ALBOO), acteur industriel français de l'efficacité énergétique, fait un point d'étape sur ses besoins de financement dans le cadre de sa procédure de sauvegarde ouverte le 4 octobre dernier.**

Dans son communiqué de presse en date du 7 décembre 2022<sup>1</sup>, BOOSTHEAT annonçait que HBR Investment Group (HBR) s'était engagé auprès du Tribunal de Commerce à verser à BOOSTHEAT un apport en compte courant d'un montant de 1 M€, dont 500 K€ immédiatement, destiné à financer la période d'observation et la mise en œuvre de la réorganisation de l'activité préalable à la présentation d'un projet de plan de sauvegarde, et qu'elle envisageait de signer une ligne de financement de 30 M€ en OCEANE-BSA.

A la demande de l'administrateur judiciaire, BOOSTHEAT a saisi le juge-commissaire, conformément à l'article L622-7 du Code de Commerce, aux fins d'être autorisé à :

- (i) Recevoir 1 M€ de HBR en compte courant, dont 500 K€ immédiatement et le solde fin janvier 2023, et ;
- (ii) Signer une ligne de financement de 30 MEUR avec European High Growth Opportunities Securitization Fund (« EHGO »), membre du groupe Alpha Blue Ocean, et autoriser le tirage immédiat d'une première tranche de 500 K€ puis d'une deuxième tranche de 1 M€ dans le mois suivant la signature du contrat.

Ces opérations successives devaient permettre de couvrir les besoins de trésorerie de BOOSTHEAT, estimés à 2,3 M€ au titre de la période d'observation et de la réorganisation de l'entreprise dans la perspective de la présentation d'un projet de plan de sauvegarde. En outre, la Société rappelle que HBR s'est porté garant à hauteur de 10 M€, couvrant ainsi le risque de liquidité de l'entreprise sur les 12 prochains mois.

Ces opérations s'inscrivent ainsi dans le cadre du projet de plan de sauvegarde en cours de rédaction dont les modalités d'apurement du passif ont reçu l'accord de la totalité des créanciers bancaires et obligataires. Ce projet a également le soutien de l'ensemble des salariés et a reçu l'avis positif du Comité Social et Economique (CSE) de BOOSTHEAT.

Pour autant, par ordonnance en date du 22 décembre 2022, le juge-commissaire a rejeté l'ensemble des demandes de la société BOOSTHEAT sur avis négatif du ministère public et sur avis réservés de l'administrateur judiciaire et du mandataire judiciaire.

---

<sup>1</sup> [REPRISE DE LA GOUVERNANCE DE BOOSTHEAT PAR HBR INVESTMENT GROUP - POURSUITE DE LA PÉRIODE D'OBSERVATION](#)

Conscient que ce rejet pourrait entraîner une cessation des paiements et donc une possible liquidation judiciaire de la société BOOSTHEAT, HBR s'est rapprochée d'IRIS afin que ce dernier lui transfère le contrat en cours d'émission de bons d'émission d'obligations remboursables en actions nouvelles (ORA) de 10 M€ (dont 7 M€ encore à utiliser jusque fin mai 2023, renouvelable deux fois)<sup>2</sup> et lui permette ainsi d'assurer le financement de la période d'observation et la réorganisation indispensable à la pérennité de l'exploitation, la sauvegarde de l'emploi et le désintéressement des créanciers. HBR et IRIS ont ainsi signé un contrat de novation en date du 26 décembre 2022. Ce contrat pourrait faire l'objet d'une cession à EHGO très rapidement. Des discussions ont été engagées en ce sens.

Hugo Brugière, Président Directeur Général de BOOSTHEAT, déclare : « *Je regrette profondément l'évolution de la procédure. Je tiens à remercier les créanciers obligataires et bancaires ainsi que l'ensemble des salariés de BOOSTHEAT fortement mobilisés pour soutenir la prise de participation de HBR et le plan de relance de BOOSTHEAT. Je remercie également la société IRIS qui a fait preuve de responsabilité en consentant à céder le contrat qu'elle détenait, permettant ainsi à HBR de poursuivre le plan de restructuration de BOOSTHEAT. Nous allons, grâce à cela, pouvoir financer la société pour continuer le plan de restructuration que nous avons engagé il y a plusieurs semaines et donner ainsi à BOOSTHEAT toutes les chances que ce projet industriel mérite.* »

\* \* \*

**Retrouvez toute l'information de BOOSTHEAT sur**

<https://www.boostheat-group.com/fr/>

## **À PROPOS DE BOOSTHEAT**

Constituée en 2011, BOOSTHEAT est un acteur de la filière de l'efficacité énergétique. La Société a pour mission d'accélérer la transition écologique grâce à l'intégration de sa technologie dans des applications fortement consommatrices d'énergie. BOOSTHEAT a conçu et développé un compresseur thermique protégé par 7 familles de brevets permettant d'optimiser significativement la consommation d'énergie pour tendre vers une utilisation raisonnable et pertinente des ressources.

BOOSTHEAT a installé son siège social, son centre de recherche et son site industriel à Vénissieux, en région lyonnaise (bassin historique de l'industrie HVAC\*). La Société est labellisée Entreprise Innovante (Bpifrance) et French Fab. BOOSTHEAT est cotée sur Euronext Growth à Paris (ISIN : FR0011814938).

\* Heating, ventilation and air-conditioning, soit chauffage, ventilation et climatisation en français.

---

<sup>2</sup> En date du 20 mai 2021 et modifié aux termes d'un avenant du 16 mai 2022

---

**| CONTACTS**

**ACTUS finance & communication – Anne-Pauline PETUREAUX**

Relations Investisseurs

Tél. : 01 53 67 36 72 / [boostheat@actus.fr](mailto:boostheat@actus.fr)

**ACTUS finance & communication – Serena BONI**

Relations Presse

Tél. : 04 72 18 04 92 / [sboni@actus.fr](mailto:sboni@actus.fr)